

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 3 février 2016 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

M. Félix Offroy
M. Ghislain Lanoix
Mme Lucie Crépeault
M. Simon Roy
M. Éric Arseneault
M. Simon Simard

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

2016-02-25 1. Ouverture de la séance et présences

À 20 h 00, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

Adoptée

2016-02-26 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois de février tout en laissant le varia ouvert.

Séance ordinaire du conseil municipal
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
Mercredi 3 février 2016 à 20 h
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du mois de janvier
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 6 janvier 2016
 - 3.2 Adoption du procès-verbal du 27 janvier 2016
4. Correspondances :
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
 - 4.2 Lecture de la correspondance :
 - 4.2.1 MRC Abitibi – Programme d'aide à la rénovation en région (PRR)
 - 4.2.2 MAMOT – Compensation tenant lieu de taxes
 - 4.2.3 MAPAQ – Programme de crédit de taxes foncières agricoles
 - 4.2.4 Municipalité de La Motte – Développement du réseau QUAD
5. Administration
 - 5.1 Adoption des comptes à payer
 - 5.2 Avis de réprimande
 - 5.3 Mandat à l'UMQ – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2016
 - 5.4 Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal
 - 5.5 Nomination des membres du comité municipal de sécurité civile
 - 5.6 Entente de règlement hors Cour
 - 5.7 Dépôt d'une demande de subvention à Arbres Canada
 - 5.8 Autorisation d'achat d'un débitmètre
6. Urbanisme
 - 6.1 Demande de dérogation mineure
7. Législation
 - 7.1 Avis de motion du règlement d'emprunt pour la réalisation de travaux routiers
8. Varia
9. Période de questions
10. Levée de la séance

Adoptée

3. Adoption des procès-verbaux de janvier

2016-02-27 3.1 Procès-verbal du 6 janvier 2016

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2016.

Adoptée

2016-02-28 3.2 Procès-verbal du 27 janvier 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2016.

Adoptée

4. Correspondances :

2016-02-29 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative.

Adoptée

4.2 Lecture de la correspondance :

4.2.1 MRC Abitibi – Programme d'aide à la rénovation en région (PRR)

Mention est faite concernant le nouveau programme d'aide et l'information à transmettre aux citoyens

4.2.2 MAMOT – Compensation tenant lieu de taxes

Mention est faite concernant la compensation reçue de 72,00 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour les immeubles de santé et d'éducation.

4.2.3 MAPAQ – Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Mention est faite concernant le crédit de taxes foncières agricoles reçu de 2 089,23 \$ du ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ).

4.2.4 Municipalité de La Motte – Développement du réseau QUAD

Mention est faite concernant la copie de résolution reçue de la municipalité de La Motte au sujet du développement du réseau QUAD.

5. Administration

2016-02-30 5.1 Adoption des comptes à payer

Comptes janvier 2016

Comptes payés au courant du mois	
Salaires élus	2989.49
Salaires employés	10293.61
Fabrique de St-Mathieu	
partage du coût déneigement des portes	300.00 \$
partage des coûts de déneigement stationnement	776.08 \$
Infotech	
contrat de soutien	5 461.31 \$

Société d'entreprises gén. Pajula	
contrat versement 1 de 3	36 353.95 \$
Période du 23-31 déc. 25,54 tonnes	1 021.56 \$
Sanimos inc	
Remboursement garantie d'exécution 10 % de 2015	5 296.90 \$
Québec MUNICIPAL	
Adhésion 2016	189.71 \$
Chambre de commerce et d'industrie	
Adhésion 2016 CCICA	258.00 \$
Croix-Rouge - division du Québec	
Entente Service aux sinistrés 2016	150.00 \$
Wolters Kluwer Québec Ltée	
Abonnement 2016	451.50 \$
L'Écho Abitibien	
abonnement Écho	65.60 \$
Club Nature St-Mathieu-d'Harricana	
40% soutien régulier+ados et 100% besoins ponctuels	906.00 \$
60 % soutien activités ados	453.00 \$
Canadian Publications	
Annuaire des subventions au Québec	80.43 \$
TOTAL	65 047.14 \$
Comptes payés par ACCES D	
Télédistribution Amos inc.	
internet janvier	91.93 \$
internet février	91.93 \$
Hydro-Québec	
Hydro rue déc.	131.54 \$
Télébec Ltée	
téléphone	329.35 \$
Télus Mobilité	
cellulaire SV janvier	46.45 \$
Services des cartes Desjardins	
frais de carte	60.00 \$
frais annuels+crédit, conseil déc., caisse, cyber, RACJ	549.88 \$
la société en commandite Gaz Métro	
Gaz du 8 déc. au 11 janv.	257.86 \$
TOTAL	1 558.94 \$
Comptes payés par chèque	
Boutique du bureau Gyva	
ordinateur	730.20 \$
crédit sur le retour des enveloppes	(78.30 \$)
marqueurs+funtack	8.94 \$

Enveloppes	51.84 \$
Enveloppe + stylo	56.53 \$
fil téléphonique rallonge et coupleur	11.71 \$
Coop Val-Nord	
restauration cibles, clés	25.26 \$
Bois Turcotte Ltée	
cadenas, powerbar, clés	76.38 \$
Clé sous-sol église	6.16 \$
Pelle patinoire	78.16 \$
Fabrique de St-Mathieu	
feuillelet paroissial	100.00 \$
Formules Municipales Commerciales	
Feuilles pour le livre des minutes	361.66 \$
Canadian Tire	
bodum+clé ssol église	16.09 \$
Gabriel Lemay	
voyage eau	1 006.03 \$
Location Amos	
réparation pompe pr steameuse	47.33 \$
propane pour patinoire	14.89 \$
M&M Nord-Ouest inc.	
pièces zamboni+gants	53.84 \$
Municipalité de Landrienne	
Cellulaire MG juillet à déc.	70.19 \$
Formation inspecteur	200.00 \$
Petite Caisse	
clés, vestibule, pièces souffleuse, mentorat, pinceaux	843.67 \$
Ville d'Amos	
écocentre, LET, compost novembre 2015	2 462.89 \$
écocentre, LET, compost décembre 2015	2 601.28 \$
Zip lignes	
aimants voiture	56.29 \$
panneau ligne de partage des eaux	186.20 \$
Infotech	
frais transport compte taxe	42.55 \$
banque de 28h	2 253.51 \$
licence supplémentaire sygem	517.39 \$
Logiciel prog. Aînés	574.88 \$
Téléthon la ressource	
contribution 2016	50.00 \$
Poste Canada	
Médiapost journal février	51.05 \$
Société d'entreprises gén. Pajula	
SABLE 72,75 t.m. +3 heures	2 522.27 \$
Lorraine Perreault	
congélateur cuisine collective	100.00 \$

CLD Abitibi	
formation GÉCO VT	85.40 \$
Pétrole Alcasyna	
essence janvier	58.93 \$
essence camion eau jan	24.26 \$
essence janvier	80.01 \$
Multilab	
analyse d'eau usée janvier	101.76 \$
Plomberie Germain Roy	
réparation toilette	311.58 \$
Animalerie Benji	
chat errant	40.25 \$
L'Accueil d'Amos	
contribution 2016	250.00 \$
Radio Boréale	
cotisation annuelle	25.00 \$
Sylviculture Lavérendrye Inc.	
PRAIF déc. 2015	1 068.85 \$
Club coop consommation d'Amos	
party municipalité	32.22 \$
bicarbonate	12.34 \$
vendredi pizza	132.63 \$
Sanimos inc	
Collecte & traitement mat. Résid.+recyc.	4 576.01 \$
conteneur EVW janvier	160.97 \$
Marché d'économie et de liquidation	
chocolat chaud disco patin	15.28 \$
Envirobi	
Conteneur EVW déc.	218.45 \$
conteneur EVW	218.45 \$
SOPFIM	
cotisation générale	29.07 \$
SOPFEU	
cotisation générale 2016 jan à mars	242.24 \$
Sogitex	
moppe	7.04 \$
Nettoyage plancher 29 déc.	100.61 \$
Location Élite	
location camion eau janvier	189.10 \$
Eaux vives Water inc.	
eau janvier	936.00 \$
Sonospec.com	
location boîte de son	67.27 \$
Desjardins Sécurité financière	
assurance collective janvier 2016	703.86 \$

Les Équipements Jules Grondin pièce pour souffleuse	3.82 \$
Tardif Amos essuie-glace camion ampoule pour camion	60.16 \$ 46.95 \$
Agathe Lemay 6 h entretien	150.00 \$
Épicerie Carignan vendredi pizza	113.95 \$
Robert Boileau inc. pièces pour zamboni	123.83 \$
Liette Constant Déco Mirad'Art	250.00 \$
Services administratifs Contorsion comptabilité du 11 au 29 janvier	817.20 \$
TOTAL	26 352.38 \$
GRAND TOTAL	92 958.46 \$

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois de janvier pour un total de 92 958,46 \$.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2016-02-31 5.2 Avis de réprimande

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une plainte le 11 janvier 2016, au sujet de la vitesse à laquelle circule la charrue lors du déneigement des chemins;

CONSIDÉRANT QUE la plainte porte sur l'article 10.1.2 du contrat d'Entretien des chemins Hiver 2015-2016 et concerne la sécurité du public;

CONSIDÉRANT QUE le 11 janvier 2016, l'entrepreneur a été avisé que, lors du déneigement du 10 janvier 2016, la charrue circulait tellement vite que la neige a été projetée à plus de vingt (20) mètres, se fracassant contre une vitrine de maison;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2015, le surveillant des travaux avait eu connaissance d'un incident survenu en lien avec la vitesse à laquelle circule la charrue, mais qu'aucune plainte n'avait été déposée et que l'entrepreneur avait été avisé verbalement à ce moment-là;

CONSIDÉRANT QUE ces situations sont jugées inacceptables et pouvant mettre en danger la sécurité du public;

CONSIDÉRANT QUE le contrat stipule les règles en vigueur en cas de défaut d'exécution pouvant mettre en danger la sécurité du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers qu'un premier avertissement soit versé au dossier d'évaluation de la Société d'Entreprises Générales Pajula Ltée d'Amos pour le défaut d'exécution à l'article 10.1.2 du contrat d'entretien des chemins Hiver 2015-2016.

Adoptée

2016-02-32 5.3 Mandat à l'UMQ – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2016

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2016;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers :

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière chlorure de calcium en solution liquide nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2016;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU' un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2016-02-33 5.4 Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal - Amélioration des chemins de l'Église et de la Pointe – Dossier no. 00022671-1-88050(08)-2015-06-16-42

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une demande de subvention dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal pour l'amélioration de l'intersection des chemins de l'Église et de la Pointe;

CONSIDÉRANT QU'une subvention de 13 000 \$ a été accordée par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'amélioration ont été réalisés au cours de l'automne-hiver 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a finalisé la première phase des travaux pour un coût total de 48 584,12 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite demander au ministère des Transports du Québec le versement de cette subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés à l'intersection des chemins de l'Église et de la Pointe pour un montant subventionné de 13 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2016-02-34 5.5 Nomination des membres du comité municipal de sécurité civile

ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique;

ATTENDU QUE le conseil municipal de St-Mathieu-d'Harricana reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal s'est doté, en mai 2014, de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QU'il y a des changements à apporter à la liste des personnes nommées pour occuper les postes aux différentes missions de l'organisation municipale de la sécurité civile;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Lanoix et unanimement résolu par les conseillers que les personnes suivantes soient nommées et informées par le conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'organisation municipale de la sécurité civile.

<u>FONCTION</u>	<u>NOM</u>
Coordonnatrice municipale de la sécurité civile	Anne-Renée Jacob
Coordonnatrice adjointe SCM	Johanne Morin
Coordonnateur du site	Éric Arseneault
Responsable Administration	Véronique Trudel
Responsable Sécurité-incendie	Pierre Gagnon
Responsable communications	Martin Roch
Responsable Sécurité des personnes	Sureté du Québec
Responsable Services aux personnes sinistrées	Lucie Crépeault
Responsable Services techniques et transport	Stéphane Verreault

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

Adoptée

2016-02-35 5.6 Entente de règlement hors Cour

CONSIDÉRANT QU'une plainte avait été déposée par madame Bisson en décembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'IL est de la volonté des parties de régler hors cour ladite plainte, et ce, sans admission ni reconnaissance de responsabilité de part et d'autre;

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe a été conclue entre madame Bisson et la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent maintenir le caractère confidentiel de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE la négociation de l'entente a été réalisée avec l'appui de la procureure de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers d'entériner l'entente de principe conclue et d'autoriser la directrice générale de la municipalité, madame Anne-Renée Jacob, à signer l'entente de principe intervenue.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2016-02-36 5.7 Dépôt d'une demande de subvention à Arbres Canada

Il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention de 4 000 \$ à Arbres Canada dans le cadre du programme « Arbres comestibles » pour le projet d'embellissement du village-volet embellissement comestible et d'autoriser madame Véronique Trudel, agente de développement, à agir au nom de la municipalité dans le cadre de la demande de subvention et à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2016-02-37 5.8 Autorisation d'achat d'un débitmètre

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directrice générale, madame Anne-Renée Jacob, à engager des dépenses jusqu'à 6000 \$ pour l'achat d'un débitmètre et de ces accessoires et de soumettre la dépense au programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

6. Urbanisme

6.1 Demande de dérogation mineure

En raison de la difficulté de prendre des mesures sur le terrain en hiver et en l'absence des informations demandées, le sujet est reporté au printemps.

7. Législation

7.1 Avis de motion du règlement d'emprunt pour la réalisation de travaux routiers

Monsieur le conseiller Félix Offroy donne maintenant un avis de motion concernant l'adoption à une séance ultérieure d'un règlement intitulé :

Règlement d'emprunt pour la réalisation de travaux routiers

8. Varia

Monsieur le maire Martin Roch nous informe qu'il participera à une entrevue à Radio Boréale. Lors de cette entrevue, il parlera du budget 2016, des différents taux de taxes et des projets du conseil municipal.

Le conseil discute également du déneigement du stationnement au chemin Cyr pour favoriser l'accès au sentier municipal et éviter de nuire à la circulation des véhicules dans ce secteur.

9. Période de questions

Aucune question de l'assemblée.

2016-02-38 10. Levée de la séance

À 20 h 43, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

Adoptée

Martin Roch, maire

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière